

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 24 (1915)
Heft: 48

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Vierundzwanzigster Jahrgang
Erscheint jeden Samstag
Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins

Vingt-quatrième Année
Paraît tous les Samedis
Organe et Propriété de la
Société Suisse des Hôtelières

Alleinige Inseraten-Aannahme: **RUDOLF MOSSE**, Annoncen-Expedition, Zürich und Basel. Les annonces sont seules reçues par **RUDOLF MOSSE**, Agence de publicité, Zurich et Bâle.
 Abonnement: (inkl. Portzuschlag): Jährl. Fr. 15.—, halbjährl. Fr. 8.50, vierteljährl. Fr. 4.50, 2 Monate Fr. 3.20, 1 Monat Fr. 1.60.
 Abonnements: (frais de port compris): 12 mois fr. 15.—, 6 mois fr. 8.50, 3 mois fr. 4.50, 2 mois fr. 3.20, 1 mois fr. 1.60.

A nos Sociétaires.
 Nous avons le vif regret de vous faire part de la perte douloureuse que vient de faire notre Société en la personne de
Monsieur Fritz Buchs
 Propriétaire du Grand Hôtel des Diablerets
 décédé le 20 Novembre, à l'âge de 70 ans.
 En vous donnant connaissance de ce qui précède, nous vous prions de conserver un souvenir bienveillant de notre défunt collègue.
 Au nom du Comité:
 Le président:
Dr. O. Töndury.

Kochkurse der Hotelfachschule
 des
Schweizer Hotelier-Vereins
 in Cour-Lausanne.
 Am 15. Januar 1916 beginnt ein neuer
Kochkurs
 mit 4monatiger Dauer, für Damen und Herren.
 Auskünfte und Unterrichtsplan durch die
 Direktion der Hotel-Fachschule
 in Cour-Lausanne.

Cours de cuisine de l'Ecole professionnelle
 de la
Société Suisse des Hôtelières
 à Cour-Lausanne.
 Le 15 Janvier 1916 commencera un nouveau
Cours de cuisine
 d'une durée de quatre mois pour dames et messieurs.
 Pour renseignements et plan d'enseignement s'adresser à la
 Direction de
 l'Ecole Hôtelière à Cour-Lausanne.

Vereinsnachrichten.

Auszug aus dem Protokoll
 der
Verhandlungen des Vorstandes
 vom
13. November 1915, nachm. 1 Uhr,
 im Hotel Steinbock in Chur.

Anwesend sind:
 Herr Dr. O. Töndury, Präsident,
 » L. Gredig, Vizepräsident,
 » E. Bezzola, Beisitzer,
 » A. Brenn,
 » Ch. Elsener,
 » E. Stigeler, Sekretär.

Verhandlungen:
 1. Das **Protokoll** der letzten Sitzung wird genehmigt.
 2. **Hilfsaktion.**
 Die vom Schweizerischen Bundesrat unterm 2. November erlassene Verordnung betreffend Schutz der Hotelindustrie gegen die Folgen des Krieges, welche am 10. d. M. in Kraft getreten ist, wird zur Kenntnis genommen. Ihr Wortlaut ist bereits in Nr. 46 des Vereinsorgans zur Veröffentlichung gelangt.
 Es wird beschlossen, dem Schweizerischen Justizdepartement für sich und zu Handen des Bundesrates den aufrichtigen Dank des Vereins für die getroffene Massnahme auszusprechen.
 Da die bundesrätliche Verordnung bloss die Stundung von verfallenen oder fällig werdenden Hypothekarzinsen und -Abzahlungen vorsieht, ist vielen Hoteliers mit diesem Erlass allein nicht geholfen. Für sie ist die Gewährung weiteren Kredites und die Zuführung neuer Barmittel absolut notwendig, wenn nicht sie selbst und auch das wirtschaftliche Leben in den hauptsächlich vom Fremdenverkehr abhängigen Landestellen einer finanziellen Katastrophe entgehen sollen. Der Vorstand beabsichtigt deshalb, auch fernerhin die Gründung von weiteren Kreditgenossenschaften nach bündnerischem Vorbild mit allen Kräften zu unterstützen und zu fördern. Es wird beschlossen, den Mitgliedern des Aufsichtsrates unverzüglich neue Anträge über das weitere Vorgehen in dieser Angelegenheit auf dem Zirkularwege zu unterbreiten.
 3. **Innehaltung der Hotelführerpreise.**
 Der Präsident erstattet einen summarischen Bericht über die im Kanton Graubünden in jüngster Zeit unternommenen Schritte zur Bekämpfung der zahlreichen Preisunterbietungen, die sich überall im Hotelgewerbe unangenehm bemerkbar gemacht haben. Wenn sich die schweizerische Hotelierie von den Folgen des Krieges in absehbarer Zeit wieder erholen soll und wenn auch für die Zukunft im gesamten Berufsstande gesunde Verhältnisse geschaffen werden sollen, so muss in erster Linie für eine strikte Innehaltung der festgesetzten Hotelpreise gesorgt werden. Zu diesem Zwecke sind die Interessentenkreise im Kanton Graubünden im Begriff, eine bündnerische Vereinigung zum Schutze der Preis-

regulierung im Hotelgewerbe zu gründen. An der neuen Organisation sind auch die Banken in hervorragender Weise beteiligt, indem sie neben den Hoteliers das grösste Interesse an einem rationalen Hotelbetriebe besitzen. Der Präsident hat zu der heutigen Sitzung den Präsidenten der Bündnerischen Kreditgenossenschaft, Herrn Bankdirektor Niggli, eingeladen und ihn gebeten, dem Vorstand nähere Aufschlüsse über die neue Vereinigung und deren zukünftige Tätigkeit erteilen zu wollen. In interessanten Ausführungen entwickelt der Herr Referent an Hand des vorliegenden Statutenentwurfs der Vereinigung deren genaues Arbeitsprogramm, das sich ohne Schwierigkeit auch auf andere Gebiete übertragen lässt. Der Vorstand beschliesst, sich mit den Lokalvereinen in den übrigen Gebieten der Schweiz in Verbindung zu setzen, um auch dort die Errichtung ähnlicher Organisationen durchzuführen, sobald die Gründung der bündnerischen Vereinigung zum Schutze der Preisregulierung im Hotelgewerbe vollzogen worden ist.
 4. **Fachschule.**
 a) **Fachschulkommission.** — Im vergangenen Sommer ist die letzte dreijährige Amtsdauer der Fachschulkommission zu Ende gegangen. Auf diesen Zeitpunkt haben die Herren O. Kaelin in Ouchy und R. Pasche in Lausanne ihren Rücktritt aus der Kommission genommen. Unter bester Verdankung der wertvollen und langjährigen Dienste wird die Demission der beiden Herren vom Vorstand genehmigt.
 Für die neue Amtsperiode 1915/18 bestätigt der Vorstand als Mitglieder der Fachschulkommission die Herren
 Ch. Fr. Buttica, Präsident, Lausanne,
 Otto Egli, Ouchy,
 C. Helbling, Zürich,
 E. Hüni, Genf,
 J. Hüster, Luzern,
 A. Mennet-Studer, Bern,
 W. Michel, Genf.
 Als neue Mitglieder der Kommission werden sodann an die zwei vakanten Stellen gewählt die Herren
 A. Brenn, Mitglied des Vorstandes,
 Passugg, und
 W. Steffan, Lausanne.
 b) **Eröffnung des Schuljahres 1915/16.** Der Präsident verliest einen Bericht der Fachschulkommission über die Eröffnung des Schuljahres 1915/16, aus dem hervorgeht, dass trotz der Kriegswirren der neue höhere Fachkurs mit einer bescheidenen Anzahl Zöglingen zum ersten Male abgehalten werden kann.
 5. **Schweizerisch-Amerikanische Hotelbank.**
 Auf die Offerte eines Genfer Herrn betr. Gründung einer Schweizerisch-Amerikanischen Hotelbank wird nicht eingetreten, weil das vorgelegte Projekt absolut gar keine Garantien bietet. Ohne die Mitwirkung der Schweizerischen Nationalbank oder der andern grossen schweizerischen Banken kann der Vorstand kein derartiges Unternehmen unterstützen.
 6. **Friedensbestrebungen.**
 Auf ein Gesuch, der Vorstand möchte eine von Bern aus eingeleitete Unterschriftensammlung, die den Bundesrat veranlassen soll, sich zum Zwecke der Einleitung von Friedensunterhandlungen mit den übrigen neutralen Regierungen zu verständigen, durch geeignete Veröffentlichungen im Vereinsorgan zu fördern suchen, wird nicht eingetreten.

7. **Basler Industrie- und Handelsbörse.**
 Der Basler Handels- und Industrie-Verein gibt dem Vorstand Kenntnis von der kürzlich erfolgten Eröffnung der Basler Industrie- und Handelsbörse, die unter der Obhut der Basler Handelskammer jeweils am Dienstag Nachmittag von 2—4 Uhr im grossen Börsensaal, Marktgasse 8, I, in Basel stattfindet. Die Mitglieder des Schweizer Hotelier-Vereins sind zum Besuche der Industrie- und Handelsbörse höflich eingeladen, jedoch haben sie sich vorher durch das Zentralbureau bei der Handelskammer anzumelden. Diejenigen Mitglieder, welche die Börse besuchen wollen, werden deshalb ersucht, sich jeweils rechtzeitig mit dem Vereinssekretär in Verbindung zu setzen.
 8. **Schweizerischer Handels- und Industrie-Verein.**
 An die in einigen Wochen stattfindende Delegiertenversammlung dieses Vereins wird der Präsident abgeordnet.
 9. **Genossenschaft «Hospes».**
 Laut Handelsamtsblatt ist die Genossenschaft «Hospes» 1914 nach durchgeführter Liquidation aufgelöst und im Handelsregister gestrichen worden. Die gesamten Akten der Genossenschaft sind dem Zentralbureau zur Aufbewahrung übergeben worden.
 10. **Erinnerungsschrift Landesausstellung.**
 Das vom Verein zur Erinnerung an seine Beteiligung an der Schweizerischen Landesausstellung Bern 1914 beschlossene Werk, das neben einer Beschreibung des Ausstellungsobjektes reiches statistisches Material über das schweizerische Hotelgewerbe und das Verkehrswesen enthält, ist Ende Oktober zur Ausgabe gelangt. Jedem Vereinsmitglied ist ein gebundenes Exemplar des Werkes kostenfrei zugestellt worden.
 Das schön ausgestattete Buch hat überall, sowohl bei den Behörden und der Presse, als auch bei den Mitgliedern den besten Anklang gefunden.
 11. **Statistische Erhebungen.**
 Die seit Jahren vom Zentralbureau veranstalteten statistischen Erhebungen über die Fremdenfrequenz in den Hotels sollen auch in Zukunft weitergeführt werden. Infolgedessen soll eine neue Auflage der statistischen Hefte für die Jahre 1916 und 1917 erstellt und den Mitgliedern davon je ein Exemplar zugesandt werden.
 12. **Versicherungswesen.**
 Die beiden Versicherungs-Gesellschaften «Zürich» und «Winterthur», mit welchen der Verein seinerzeit einen Verbandsvertrag für die Haftpflicht- und Kollektivversicherung abgeschlossen hat, teilt dem Vorstand mit, dass die im Vorjahre vereinbarten Prämienermässigungen auch für das laufende Jahr gelten sollen und dass nach den gleichen Grundsätzen auch n a c h dem 1. Januar 1916 verfahren werden soll, wenn der Krieg und die damit verbundene Krisis über den 1. Januar 1916 hinaus fortauern.
 13. **Schweizerisches Verkehrsamt.** Der Sekretär erstattet einen kurzen Bericht über den derzeitigen Stand dieser Angelegenheit. Vom schweizerischen Departement des Innern ist kürzlich dem Verband schweizerischer Verkehrsvereine eine Antwort auf dessen letzte Eingabe zugestellt worden. Die beim Statutenentwurf noch bestehenden Differenzen werden nun vorerst der bestellten Spezialkommission zur Berichterstattung und Antragstellung unterbreitet werden.



Wotan G

Die neueste elektrische Glühlampe

Erhältlich bei Elektrizitätswerken und Installateuren.

SIEMENS-SCHUCKERTWERKE, ZÜRICH.

Hotel-Verkauf.

Infolge Todesfalles ist das altbewährte, wohlbekannte **Hotel Weisses Kreuz in Chur** aus freier Hand zu verkaufen. Für tüchtigen Hotelier bietet sich hier beste Erwerbgelegenheit. Zentral gelegen, 60 Betten, mit sämtl. Inventar, Wagenpark etc. Passantenhotel II. Ranges. Beste Zwischenstation nach Davos, Engadin, Arosa, Flims etc., etc. Das ganze Jahr offen. Modernst eingerichtet, schöne, gutgehende Restauration, Speisensäle, Vereinslokale, Kassen etc., etc. Vor wenigen Jahren renoviert. Zahlungsbedingungen äusserst günstig. Auskunft wird erteilt von Dr. jur. **F. Conradin** in Chur, oder von Advokat und Notar **F. Hunger** in Chur. (610)

Aktiengesellschaft der Maschinenfabriken

ESCHER WYSS & C^{IE}
Zürich & Ravensburg



Eis-, Kühl- und Gefrieranlagen

Grand Hotel, Kristiania, Norwegen.

Direktor-Stellung.

Die Stellung als adm. Direktor für das Grand Hotel, Kristiania, Norwegen, ist offen vom 1. Febr. 1916. Vollständige Ausbildung und Erfahrung im Hotel-fach nebst merkantilsche Anlage und Praxis in Hoteladministration erforderlich.

Schriftl. Gesuche mit Zeugnissen, Photographie und übrigen Auskünften sind zu senden an den Vorstand (der Direktion: Bryggeridirektor K. Oppgaard, Kristiania, Norwegen. (626)



Schoop & Co., Zürich

Echte Bronze-Figuren
Marmor-Statuetten

Messing-Artikel für Wohnungs-Einrichtungen

Ständer und Töpfe
in Eisen und Messing gehämmert

Teppiche - Vorhänge

Wer Beleuchtungs- oder Heizungsanlagen oder Closet-Einrichtungen in Hotels, Pensionen oder Kuranstalten besorgt, inseriert mit Erfolg in der in Basel erscheinenden **Hotel-Revue** Offizielles Organ des Schweizer Hotelier-Vereins

A louer (608)

à Montreux

Hôtel-Pension

situé Grand'Rue 58, entre la gare et le débarcadère. 40 chambres et dépendances. S'adr.: London House, Montreux.

Apprenti cuisinier est demandé dans bon Hôtel-Pension sur les bords du Léman. Entrée à convenir. S'adr. sous chiffre Z. B. 5257 à l'Agence de publicité R. Mosse, Zurich, Limmatquai 34. (609)

MONTREUX

A vendre ou à louer (607)

bel HOTEL

de construction moderne, bien situé, avec restaurant et café. Conditions très favorables. S'adr. à **Herrn & Gnerchet**, 10, Rue Petitot, Genève.

Pens. Riviera-Sigure.

Besitzer einer zu Pensionszwecken bestens geeignete Villa wünscht sich mit einer Dame, welche die Direktion übernehmen würde, zu verassocieren. Offerte an Pericoli, Oneglia (Italien). (622)

Zu mieten gesucht

ein für ein **Kinderheim**

sich eignendes, gut eingerichtetes Haus mit mindestens 10 Zimmern, grossen Garten, in sehr ruhiger, sonniger Lage, auf ca. 1000 m. Höhe. Offert. unter Chiffre V. 4193 Z. an die Schweiz. Annoncen-Exp. A.-G., H. & V., Zürich. (621)

WER

ein Hotel = eine Pension eine Kuranstalt

zu verkaufen
zu verpachten
zu kaufen
zu pachten

sucht, inseriert mit Erfolg in der in Basel erscheinenden **Hotel-Revue** Offizielles Organ des Schweizer Hotelier-Vereins.

Leere Champagner- und Neuenburger-Flaschen zu kaufen gesucht (635)

in Posten von 100 Stück an gegen Cassa. Offerten sub Chiffre Z. A. 6526 an die Ann.-Exp. Rudolf Mosse, Zürich, Limmatquai 34.



NEUCHÂTEL PERRIER

SAINT-BLAISE
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
BERNE 1914.

A remettre

le Grand Café du Commerce à Vevey (en face de la gare)

Conditions pendant la guerre. (625)

S'adresser à Louis Jaquerod, Dépositaire, Vevey.

"FIDES" Revisoren

Buchhaltungs- und Betriebsorganisationen
Liquidationen, Sanierungen

Treuhand-Vereinigung Vermögens-Verwaltungen

Zürich 1, Bahnhofstrasse 69 Konsultierung von Aktien-Gesellschaften im In- und Auslande (92)

Absolut unabhängiges Institut Bildung u. Leitung von Syndikaten Beratung in Steuer- und Beteiligungs-Angelegenheiten

Telegramme: „Fides“. Telefon 102,87

Gérant gesucht

für die selbständige Führung eines Wein- und Bier-Restaurant mit dazu gehörenden grossen Sälen (3 Buffets). Auch die Frau des Gérants muss den Einkauf der Lebensmittel besorgen und der Küche vorstehen können. Gehalt und Gewinnbeteiligung nach Vereinbarung. Zudem Wohnung im Hause. Eintritt sofort oder nach vier Wochen. Offerten unter Bezeichnung bisheriger Tätigkeit, mit Photographien einzurichten unter Chiffre B. N. 5770 an die Annoncen-Expediton Rudolf Mosse, Basel. (612)

Daily Mail

CONTINENTAL EDITION

Gives all the News Many Hours in Advance of any other English Journal circulating on the Continent.

Head Office: 36, Rue du Sentier, l'ARIS.

FREMDENPENSION

zu verkaufen oder zu vermieten

in guter Lage. Beständig besetzt. Treue Kundschaft. Nettos, komfortables Haus. Konditionen günstig. Sotzchlossene Heilkanten erhalten Antwort durch Chiffre Z. F. 5856 an die Ann.-Exp. Rudolf Mosse, Zürich. (620)

Rhätische Konservenfabrik A.-G.
Campocologno (Kt. Graubünden) (601)

liefert ihre anerkannt vorzüglichen **Confitüren, Früchte u. Gemüsekonserven** ohne Preiszuschlag und franko Bestimmungsort.

Beste Bezugsquelle für Hotels und Pensionen.

Bedeutendes

Hotel und Restaurant

in Basel zu verpachten. Kautions oder Bürgschaft für Fr. 20,000 erforderlich. Anfragen sind gefl. an Postfach 17957 Basel 7 zu richten. Bl. 4803 a.

WEINHANDLUNG

LENDI & Co., St. Gallen u. Chur

liefern die besten (451)

Veltliner Flaschenweine, Tiroler Spezial, St. Magdalena, Malanser Eigenbau, Maienfelder, Churer Beerli.

Landesausstellung in Bern 1914: Für Bündner Rheinweine Goldene Medaille.

Suisse français, non mobilisable,

DIRECTEUR

d'un grand hôtel en France, fermé pour cause de guerre, cherche direction ou gérance. Il est spécialement recommandé par le propriétaire et peut fournir cautionnement. S'adresser sous chiffre B. E. 5792 à l'Agence de publicité Rudolf Mosse, Bâle. Bl 5792 opt

Günstiges Angebot

Abzugeben 150 1/4 Büchsen **Champignons „Charavay“**, 1^{er} Choix, gesamtthaft oder in Posten zu 50 Büchsen à Fr. 2.40 franco, gegen Barzahlung.

E. Gieré, Delikatessen, Pontresina (Engadin). (529)

SWISS CHAMPAGNE

La plus ANCIENNE MAISON SUISSE Fondée en 1811. à Neuchâtel

BOUVIER FRÈRES

EXPOSITION DE BERNE 1914 MÉDAILLE D'OR

Avec félicitations du Jury

Angebot u. Nachfrage

werden am schnellsten befriedigt mit Hilfe der Zeitungs-Annoncen. Wer etwas kaufen oder verkaufen, wer Kapital, Teilhaber, Personal etc. sucht, wendet sich mit Vorteil an die **Annoncen-Expediton Rudolf Mosse** ZÜRICH, Limmatquai 34. **BASEL**, Aeschenvorstadt 50.

Will jemand in der Annonce mit seinem Namen nicht hervortreten, dann nimmt unser Bureau die einlaufenden Offerten unter Chiffre entgegen und liefert sie unersüßelt und unter strengster Discretion seinem Auftraggeber aus.

Vorteile:

Streng sachliche Beratung über geeignete Blätter, zweckmässige Abfassung und auffällige Ausstattung der Anzeige, Ersparnis an Kosten, Zeit und Arbeit.

Schweizer, 30 Jahre alt, im Hotel- und Restaurationsbetrieb bewandert, seit längerer Zeit in einem Grossstad der Schweiz als Empfangssekretär tätig, sucht, gestützt auf gute Referenzen, für früher oder später Stellung als

Chef de Réception, Direktor oder Gérant (618)

In Haus wo seine geschäftstüchtige Frau mitträglich sein kann. Offerten erbeten unter Chiffre BG. 4136 Z. an die Schweiz. Annoncen-Expediton A.-G., H. & V., Zürich.

Wer Ratten, Hausmäuse, Schwabenküfer, Feldmäuse, Wanzen, Mueimen zu vertilgen wünscht, wende sich an

Wwe. Jakob Hunziker in OLTEN

Neumattstrasse 278

Für gänzliche Vertilgung wird garantiert und stehen Zeugnisse zu Diensten. Die Portion kostet für Ratten und Mäuse Fr. 3.50, für Schwabenküfer Fr. 4.35. Die Anweisung liegt bei. (611)

Hotel Sanatorium

Hoteliersohn, der seine kaufmännische Ausbildung im Bankfach erfuhr, sucht, gestützt auf erstklassige Referenzen, Stellung als **Direktor**, resp. wirtschaftlicher Leiter in Hotel oder Sanatorium eines Höhenkurortes. Bewerber ist 31 Jahre alt, militärfrei, repräsentationsfähig, energisch, sprachkundig (Deutsch, Französisch, Englisch, Spanisch), bilanzsicher und in der Lage auch ein grösseres Unternehmen vollständig einwandfrei und gewinnbringend zu verwalten. Bevorzugt wäre ein Haus, in dem später die Frau des Bewerbers im Laboratorium und Röntgenzimmer ihre Ausbildung verwerten könnte.

Offerten unter Chiffre Z. P. 5540 durch die Annoncen-Exp. **Rudolf Mosse, Zürich**, Limmatquai 34.

Baugeschäft

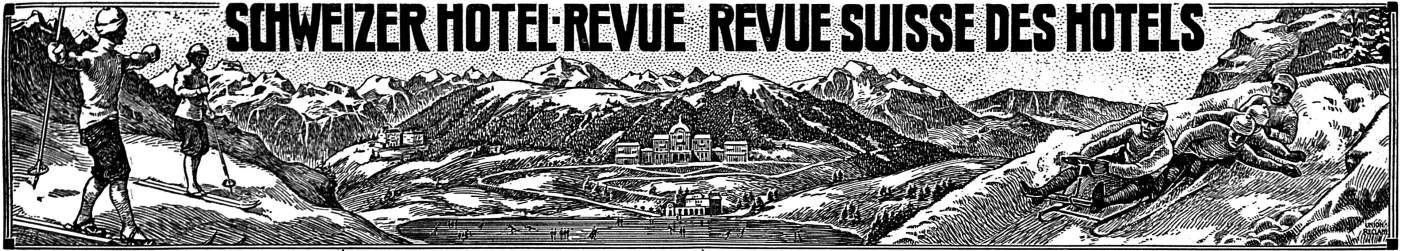
würde 2-4 Pferde

möglichst schwere, an gute Winterfütterung nehmen. Gefl. Offerten an **Felix Jecker, Söhne, Baugeschäft, Grenchen.** (623)

Schweizerische Aktien-Gesellschaft
Bamberger, Leroi & Co., Zürich

Fabrik sanitärer Wasserleitungsartikel

Badewannen, W. C., Waschtische, Urinals, Bidets etc.; Spezial-Modelle für Hotels.



SCHWEIZER HOTEL-REVUE REVUE SUISSE DES HOTELS

Dégrévement des impôts comme moyen de développer l'industrie des étrangers.

Lorsqu'il y a quelques années un député de l'Oberland déposa au sein du Grand Conseil bernois une motion tendant à ce qu'en vue de créer une nouvelle source de revenus pour l'économie générale des allègements d'impôts fussent décrétés, par voie d'ordonnance, en faveur des étrangers riches établis à demeure dans le canton, le motionnaire put, avec droit et justice, référer ses auditeurs aux brillants résultats déjà obtenus dans le pays de Vaud par cette manière d'attirer les éléments du dehors. On sait que, depuis une décennie ou deux, le lac Léman a vu ses bords magnifiques se couvrir de colonies de villas élevées par des rentiers étrangers installés dans ces parages pour des séjours prolongés et l'on sait également que l'établissement de ces exotiques fortunés a eu dans cette région des effets très bienfaisants pour le commerce, l'industrie et le tourisme. On peut même, sans risque d'exagération, affirmer que la Riviera du lac de Genève doit avant tout à l'influence de ces hôtes le fait d'être aujourd'hui un des centres touristiques les plus florissants de notre territoire.

Si le fleuve d'or s'épandant de ces colonies étrangères sur le commerce et l'industrie est un phénomène économique de premier ordre, il ne faut pas non plus — et c'est d'une portée non moins grande pour les hôteliers — méconnaître la valeur de la propagande et de la réclame exercées constamment, peut-être même inconsciemment, par ces nouveaux venus domiciliés sur terre suisse. L'établissement de ces gros rentiers accourus du dehors et s'aménageant chez nous des logements particuliers n'entraîne pas, il est vrai, une augmentation de recettes pour les hôtels de la localité, mais comme ces gens continuent leurs anciennes relations avec leurs parents, leurs amis et leurs connaissances dans leurs pays d'origine ils exercent sur ces personnes une puissante attraction et leur inspire l'envie de venir, elles aussi, visiter la contrée. Ces dernières, à leur tour, incitent leur entourage à faire le même voyage et c'est ainsi que d'une famille établie pour un séjour durable rayonne constamment une forte influence dont les hôtels ne sont finalement pas les derniers à ressentir les bienfaits. Si l'on songe en outre que les étrangers qui élisent domicile permanent dans notre pays ne prennent pas tous un appartement particulier avec ménage particulier, mais préfèrent, pour beaucoup d'entre eux, se fixer dans les grands hôtels confortables, comme c'est le cas dans nombre de villes de la Suisse romande, la valeur, pour l'hôtellerie, de cette branche de l'exploitation des étrangers n'en apparaît encore que plus importante et montre aux hôteliers la nécessité de voter d'une manière toute particulière leur attention à son développement.

Comme moyen le plus approprié pour ouvrir la voie à l'immigration et à l'installation des étrangers riches on ne peut préconiser, à part les facilités de circulation et la création de bonnes écoles, que le dégrévement des impôts. Le canton de Vaud l'a depuis longtemps reconnu. Il a exonéré entièrement ou partiellement du paiement des redevances, pour une série d'années, les rentiers venant du dehors et il a ainsi prêté aide, dans le meilleur sens du mot, à l'établissement de capitalistes étrangers qui, sans apporter de charges aux budgets de l'Etat ni des communes, font simplement prospérer le commerce indigène. D'ailleurs et naturellement ces exotiques ne restent pas tout à fait ignorés du fisc, mais les réductions de taxes qui leur sont accordées pendant leurs premières années de séjour constituent évidemment pour beaucoup de ces gens fortunés un puissant stimulant les engageant à élire leur domicile permanent sur les bords du beau Léman. Les conséquences heureuses de cette politique pratiquée à l'égard des étrangers ne pouvaient pas manquer de se produire. La rive nord du lac de Genève compte aujourd'hui parmi les régions les plus fréquentées de la Suisse et elle doit probablement à cette mesure fiscale le fait de pouvoir, mieux que la majorité des autres groupes de stations suisses, supporter la dépression économique de cette douloureuse période de guerre. On dit, dans les cercles initiés du moins, que la région de Lausanne à Vevey a accusé, même jusque dans l'arrière-saison, son mouvement d'affaires ordinaire et que, au milieu de la crise générale dont souffre l'industrie des voyageurs, le commerce et la vie y ont, grâce

au grand nombre d'étrangers établis à demeure, moins souffert que dans d'autres centres touristiques.

Eh! bien, il faut que les efforts perspicaces destinés à développer, par l'octroi de faveurs fiscales, l'afflux des exotiques fortunés, soient réalisés aussi dans les autres cantons. L'idée fut discutée, comme il a été dit plus haut, il y a des années déjà dans le Grand Conseil bernois, mais le vacarme assourdissant de la guerre semble l'avoir fait oublier. Par contre, il se manifeste dans le canton de Zurich un vigoureux élan dont on peut espérer qu'il mènera au but désiré. Le comité de la Société des intérêts de Zurich, à la tête duquel se trouve notre sociétaire si apprécié Monsieur H. Neithardt, s'y est fait le trucheman de cette grande idée et il a présenté au Conseil cantonal une motion réclamant la promulgation d'une loi qui dégréverait des taxes les étrangers venant d'au delà de nos frontières. Les propositions de la société en question se résument en ces quelques termes:

«Les personnes qui s'établissent dans le canton de Zurich paient, sur leur demande, pendant les 10 premières années de leur séjour, au lieu d'un impôt sur la fortune et le revenu, une redevance annuelle fixe, moyennant qu'elles remplissent les conditions suivantes: elles ne doivent pas avoir eu de domicile dans le canton de Zurich durant les cinq années antérieures à leur établissement; elles ne doivent exploiter aucune industrie dans le canton de Zurich et n'y exercer aucune profession. Leur train de vie impossible doit s'élever au moins à 10,000 francs. La redevance annuelle fixe à payer en place d'impôt sur la fortune et le revenu se monte à: pour un train de maison de 10,000 francs 5 %, de 10,000 à 20,000 fr. 6 %, de 20,000 à 30,000 fr. 7 %, de 30,000 à 40,000 fr. 8 %, de 40,000 à 50,000 fr. 9 %, au delà de 50,000 fr. 10 % des dépenses du train de la maison.

Cette redevance va moitié à l'Etat, moitié à la commune. Les sociétés par actions et les associations sont imposées à raison d'un pour mille du capital social nominal, en tant qu'elles n'exploitent pas d'industrie reposant sur un trafic de marchandise pratiqué dans le pays et moyennant qu'elles ne recourent pas au crédit public et ne fassent pas d'émissions publiques d'actions ni d'obligations.»

La Société des intérêts de Zurich attend de cette mesure non seulement une plus-value importante dans le rendement des impôts, mais aussi un mouvement notablement plus intense dans la marche des affaires du canton de Zurich. L'auteur insiste particulièrement, dans l'exposé des motifs de sa motion, sur les côtés pratiques quand il dit entre autre:

«Nous nous trouvons aujourd'hui à un moment extraordinairement important au point de vue économique. Les relations entre nations seront, par suite de la guerre, fortement diminuées pendant de longues années. Par contre-coup de l'effroyable mêlée quantité de familles aisées quitteront le domicile qu'elles avaient auparavant parce que la haine nationale leur rendra intolérable celui qu'elles avaient occupé avant les grandes tueries actuelles. Elles ne désireront pas rentrer dans leur pays, parce qu'elles ne voudront pas se priver des libertés d'existence qu'elles trouvent à l'étranger ni des agréments plus abondants que leur offrent les villes privilégiées de l'Europe occidentale. Beaucoup de ces émigrants fortunés se fixeront certainement en Suisse, mais ils ne choisiront le canton de Zurich que si nous créons des conditions fiscales leur permettant de s'y installer. L'établissement de ces gens serait une mine d'or pour toute la classe ouvrière de notre canton si durement éprouvée par la guerre. Il offrirait la possibilité de seconder et de relever notre industrie, si remarquablement développée, mais cruellement atteinte aussi en ce moment par la crise européenne et il permettrait ainsi à des centaines, peut-être à des milliers de citoyens laborieux de renoncer à aller chercher à l'étranger des meilleures occasions de travail. Il apporterait enfin et surtout à nos populations campagnardes de nouvelles sources de bénéfices.

Une immigration de 500 contribuables, comme notre projet la prévoit très possible d'après les questions posées à répétées fois aux autorités et aux sociétés d'intérêts locaux, équivaldrait, en prenant comme base moyenne d'impôts le chiffre de 20,000 francs, à un mouvement d'affaires de dix millions, soit pour les caisses publiques seules une rentrée d'au moins un demi-million. Sur ce mouvement d'affaires on peut admettre que le 20 % resterait en bénéfice net à notre économie nationale. Cela ferait un gain de 2 millions de plus pour la classe ouvrière. L'Etat et les

communes percevraient de nouveau l'impôt sur le revenu, 5 à 10 %, et l'accroissement du capital augmenterait le produit de l'imposition sur la fortune. Qu'on songe que tous ces hôtes devront aménager leurs demeures et que nombre d'entre eux dépenseront pour cela des milliers et même des dizaines de milliers de francs. Si nous groupons tous ces éléments nous pouvons nous représenter ce que sera cet immense développement économique satisfaisant la plus grande partie de ses besoins dans nos propres produits et dans notre propre commerce d'intermédiaires.»

Sans être optimistes, nous croyons que la Société des intérêts de Zurich ne se trompe pas beaucoup dans ses appréciations. L'utilité économique des étrangers riches n'est en tous cas pas contestable et, comme là, où il y a développement de la circulation des voyageurs, il y a toujours aussi avantages pour l'hôtellerie, nous ne pouvons que saluer très chaleureusement l'initiative de la société zurichoise et lui souhaiter entier succès. Il n'est pas douteux que les effets et les transformations provoqués par la guerre engageront beaucoup de gens fortunés ou seulement aisés à tourner le dos à leur ancienne patrie parce qu'ils ne s'y sentiront plus bien et parce que les nouvelles conditions politiques ou économiques ne leur conviendront plus. Ce serait de notre pays neutre un acte heureux et habile s'il réussissait à attirer à lui ces déracinés de la terre natale et à leur offrir une nouvelle patrie. Accorder droit d'asile et protection à ces bannis volontaires, la Suisse ne s'y refusera pas et comme la plupart des gens ne viennent chez nous que pour y jouir paisiblement de la vie et y dépenser tranquillement leur argent, ils ne peuvent qu'être bienvenus des hôteliers et des autres commerçants. Mais l'Etat ne comprendra bien ses intérêts que s'il facilite par l'exonération des impôts l'établissement durable de ces étrangers opulents. Si ses recettes s'en accroissent d'autant, tant mieux; mais, ne fût-ce que par égard pour les cercles industriels, il devrait avoir à cœur de prêter son concours à toute œuvre de développement de l'exploitation du trafic des étrangers. Et cela surtout en un temps comme aujourd'hui où le commerce et le tourisme sont dans le marasme et où aucune occasion d'amélioration ne doit être négligée.

Espérons que l'exemple donné par le pays de Vaud sera suivi non seulement à Zurich, mais aussi dans d'autres cantons.

Notre armée et son alimentation.

Comme la capacité d'action d'une troupe ou d'une armée dépend en majeure partie de sa nourriture, les généraux les plus célèbres de tous les temps ont attribué une très grande importance à l'alimentation convenable de leurs soldats. Un Frédéric II, un Napoléon I ont dû beaucoup de leurs victoires à l'alimentation modèle de leurs armées. Blücher avait toujours l'œil ouvert sur les cuisines de ses soldats, et le maréchal Radetzki dit un jour à un jeune attaché militaire qui l'accompagnait dans sa campagne d'Italie: «Si jamais vous avez plus tard à commander à une troupe de soldats, importante ou non; alors, je vous conseille de soigner d'abord l'estomac de vos hommes, car, tout bon soldat a bon estomac, et l'homme de guerre qui a le ventre creux n'a pas de courage». — Avoir l'estomac bien garni était parfois, dans les temps anciens, un problème bien difficile à résoudre, vu que de mauvaises communications et d'insuffisants moyens de transport ne permettaient souvent pas l'arrivage rapide des fourrages, des bagages et des vivres. Mais aujourd'hui, où les pays belligérants possèdent, presque sans exception, un réseau très dense de voies ferrées, des parcs d'automobiles immenses et d'autres moyens rapides de transport pour les convois militaires; la question d'alimentation a changé du tout au tout, et les chefs d'armée tendent moins à remplir l'estomac de leurs soldats qu'à leur offrir une nourriture substantielle bien comprise et bien composée; afin de leur aider à surmonter toutes les difficultés et les passes pénibles de la guerre et de la vie militaire. Il est évident que les soldats modernes ne mènent pas pour cela une vie de fainéants, mais les généraux savent parfaitement bien que plus la nourriture est parfaite comme qualité et quantité, plus les troupes sont valeureuses, plus elles sont actives, énergiques et endurantes, et c'est pour cela que dans certaines armées le service de l'alimentation est étudié d'une manière presque aussi approfondie que l'instruction mili-

taire et sa tactique proprement dite. Ces soins pour le bien-être physique du soldat n'ont cependant pas besoin d'être poussés à l'excès, de façon que les hommes finissent par être gâtés, et sont accoutumés à recevoir chaque matin une autre espèce de confiture — on prétend malicieusement qu'il en est ainsi dans l'armée anglaise —; mais la nourriture bien appropriée à été de tous temps la meilleure base pour assurer le succès final d'une troupe, et encore dans la guerre actuelle les meilleurs exploits et les plus brillants succès de telle ou telle armée sont-ils à attribuer pour beaucoup à leur alimentation modèle parfaite. Que ce jugement soit en partie erroné ou exagéré, et que bien d'autres facteurs aient joué un rôle prépondérant, ayant contribué à assurer ces succès en question; toujours est-il qu'il est certain et positif, que ce n'est seulement que par une troupe bien nourrie, que des exploits extraordinaires et foudroyants peuvent être accomplis!

Eh, où en sommes-nous quant à l'alimentation de notre armée suisse? — Nous avons, au cours de ces dernières années, souvent entendu sortir de la bouche d'autorités militaires étrangères, que notre armée était à la hauteur de sa tâche. Les sérieuses capacités de notre commandement supérieur et inférieur sont partout reconnues, le sentiment du devoir qui anime notre corps d'officiers, leurs grandes qualités militaires sont signalées, de sorte que personne ne met en doute les aptitudes et l'efficacité de notre armée. Cependant, il y a des lacunes en toute chose humaine, et notre armée en tout point excellente ne paraît pas en être complètement exempte. Ainsi, ces derniers temps surtout, entend-on de fréquentes plaintes sur la situation, l'organisation et l'exploitation de nos cuisines de campagne, dans lesquelles, si l'on peut y ajouter foi, tout ne serait pas pour le mieux.

En réalité, la nourriture d'ordonnance ne laisse, paraît-il, rien à désirer, et les marchandises fournies par la Confédération répondent à tous les égards aux justes exigences du service. Mais, on dit que, dans la pratique, l'organisation de nos cuisines militaires n'a pas encore donné tous les résultats désirés et attendus. Cela ressort des échos et des publications de la presse du jour, où l'on se plaint surtout du mode de recrutement et de la préparation défectueuse du personnel de cuisine; mais aussi du peu d'estime et de considération dont jouissent en général les chefs de cuisine des compagnies.

Au lieu d'avoir recours à des spécialistes expérimentés, il paraît que l'on emploie de préférence des personnages suspects, des convalescents, des maraudeurs, des types qui tâchent de s'esquiver du service régulier; d'autres enfin qui ne sont que peu aptes au drill militaire, mais auxquels il faut quand même donner une occupation. Qu'on place à la cuisine tout au plus un boulanger, un boucher, un fromager ou un épicier, qu'on lui inculque pendant l'école de recrues quelque routine et la direction ou plutôt le système de cuisine dans ses grandes lignes; alors on les nomme volontiers pour les cours subséquents en qualité de chefs de cuisine accomplis. Il est évident qu'avec de tels procédés, l'exploitation de la cuisine, malgré les ordres donnés et les soins apportés très gentiment d'en Haut, le soldat souffre par le fait d'une nourriture qui n'est pas appropriée à ses besoins. A côté de cela, il y a encore un tel gâchis avec les marchandises fournies, qu'on peut en vérité parler d'abus. Ce sont les soldats et la Confédération qui écopent et paient les pots cassés à parts égales. Les premiers parce qu'ils sont nourris sans méthode, l'Etat parce qu'il n'y a pas de proportion utile entre les frais occasionnés par l'exploitation de la cuisine avec ce que le soldat reçoit en réalité. Ce sont des circonstances qui demandent à être promptement et catégoriquement corrigées; elles prouvent qu'on n'a pas encore vué toute l'attention désirable à l'alimentation militaire, ce qui pourtant est une chose excessivement importante dans l'intérêt du fisc fédéral, comme dans celui du soldat.

Comment ces lacunes ou ces manques pourraient-ils être pratiquement corrigés? A cet égard, il y a de nouveau, suivant les échos de la presse précitée, des points principaux à examiner. Ces réclamations de journaux demandent en premier lieu une sérieuse sélection et une meilleure instruction culinaire du personnel de cuisine, afin que dorénavant des hommes invalides, inaptes ou peu habiles, ne soient pas désignés ou consignés au service de la cuisine qui est d'une importance capitale. Car il va de soi qu'un chef de cuisine n'est pas à sa place s'il ne dispose pas d'une assez

